

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 04 novembre 2019

Date d'affichage 07 novembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 20 (+ 3 pouvoirs)

votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191113-DEL\_19\_11\_13\_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2019

Affichage : 18/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le TREIZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Gérard GUESNE, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie FAVRET.

**Excusés** : M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Sylvie FAVRET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sophie DOLLON, M. Thierry PERRE.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE DEUX SERVICES CIVIQUES**

Mr REVEAU, informe les membres du Conseil Municipal que deux services civiques vont être mis à disposition des ateliers municipaux avec la Société Unis-Cité Relais.

En effet, à la suite d'un état des lieux et dans le souhait d'améliorer le cadre de vie des Fertois, les services techniques de la Ville de La Ferté-Bernard ont souhaité intégrer un binôme de volontaire en service civique sur le thème : « ambassadeurs de l'environnement ou comment rendre les habitants acteurs de leur propre environnement de vie ».

Une convention de mise à disposition sera mise en place auprès de La Ville de La Ferté-Bernard à hauteur de 24h/semaine pour chaque emploi, avec effet au 1er Novembre 2019 et pour une durée de 8 mois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Contre – 0 Abstention),

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints :

- A signer la convention de mise à disposition auprès des ateliers municipaux pour deux services civiques, à hauteur de 24h/semaine pour chaque emploi, avec effet au 1er Novembre 2019 et pour une durée de 8 mois.
- A régler toutes factures et indemnités découlant de cette convention.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Didier REVEAU**